



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2017-541 amendant le règlement de lotissement n° 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 juin 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-541 amendant le règlement de lotissement n° 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-541 vise à modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajouter une distance minimale de 10 mètres entre l'implantation d'une nouvelle rue et un talus de plus de 5 mètres de hauteur dans les zones de forte pente.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité délivré le 19 juin 2017 par la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et il entre en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, ce 28 juin 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon